

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2021

Nbre en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 15

Date de convocation : avril 2021 Date d'affichage : avril 2021

L'An Deux Mil vingt et un, le 10 avril 2021 à dix heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

<u>Présents</u>: Mr JUBERT Patrick; Mme ROUSSEAU Frédérique; Mr MAZINGUE Rodrigue; Madame DESARDILLIER Géraldine; Mr MERCIER Régis; Mme BERTOUX Julia; Mr DURAND Philippe; Mme LEGAC Aude; Mr PARENT Régis; Mme BENNEZON Magalie; Monsieur BREUX Mathieu; Mme DESJARDINS Martine; Mr DAMAY Olivier; Mme COTTINET Brigitte; Mr DEMAISON Gérard

<u>Excusés</u>: Monsieur PARENT Régis donne pouvoir à Monsieur MERCIER Régis

Madame Magalie BENNEZON et Madame Géraldine DESARDILLIER sont nommées secrétaires de séance

• <u>Délibérer afin d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région</u> <u>Hauts-de-France pour des plantations, dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-</u> France »

Mme *DESARDILLIER* présente le projet, le dossier doit être retourné avant le 15 avril. Elle précise que c'est une proposition qui fait suite à la réunion des membres de la commission fleurissement et que dès lors que la subvention aura été accordée, il sera nécessaire de l'affiner, ceci en collaboration avec les commissions fleurissement et voirie. Il en est de même pour les devis sollicités. Pour le moment, il ne s'agit que de devis permettant de se rendre compte du budget à consacrer à ce projet, ceci afin de demander la subvention. Dès qu'elle aura été obtenue, d'autres devis seront demandés.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'autoriser Mr le MAIRE à solliciter une subvention auprès de la région Hauts- de- France pour des plantations dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts de France



Etudier la demande d'autorisation de Mr DUHAMEL David pour la création d'un bateau rue des Trois Bornes concernant la parcelle AE N°26

Mr DUHAMEL demande l'accord du conseil municipal pour modifier à ses frais l'accès à sa parcelle par la création d'un bateau.

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité

• <u>Délibérer concernant la demande d'autorisation de stationnement pour l'exploitation</u> d'un taxi de Mr DUBOIS Julien

Mr DUBOIS fait construire au lot 8 les alouettes et demande au conseil municipal l'autorisation de stationnement pour l'exploitation de son taxi.

Mr DUBOIS est actuellement ambulancier (employé) à Rosières en Santerre et souhaite s'installer en créant son entreprise de taxi à Hangest.

Après obtention de la carte professionnelle par la Préfecture, il incombe au chauffeur de taxi d'obtenir une autorisation de stationnement (ADS)

Cette autorisation de stationnement est attribuée par l'autorité territorialement compétente dans le but de répondre aux besoins des administrés d'une zone précise, dans le respect de la sécurité publique.

Mr le MAIRE pose donc la question au membre du conseil de l'utilité ou non d'un deuxième taxi à Hangest .

Mme BERTOUX dit qu'il y a largement assez de travail pour 2 sur ce créneau et Mr le Maire précise que M r DUBOIS possède déjà une clientèle sur Rosières, qu'il conservera certainement.

Mme COTTINET souhaite s'abstenir tant que l'on n'a pas demandé son avis au premier installé. Mme ROUSSEAU explique que l'on ne peut pas favoriser un habitant plus qu'un autre et indique que nous l'informerons de la décision du conseil municipal.

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité l'installation de l'entreprise de taxi de Mr DUBOIS à Hangest.

13 pour / 2 abstentions / 0 contre

• Valider le principe de distribution des prix pour les enfants de l'école de juin 2021

Mme ROUSSEAU présente le projet

Les années précédentes, la commune offrait un dictionnaire aux CM2 pour leur passage au collège et 1 livre aux autres écoliers. Il s'agit de remplacer le dictionnaire qui ne sert plus car largement remplacé par internet, par la calculatrice demandée par les collèges. Le coût du dictionnaire est de 20€ contre 22.99€ pour la calculatrice soit un budget supplémentaire pour cette année de 45€. Le livre de lecture pour les élèves des autres classes sera remplacé par un cahier d'activités ludiques.

Ce choix sera rapidement communiqué aux familles avant qu'elles n'investissent.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.



Délibérer pour adhérer au groupement de commandes CCALN-Restauration collective scolaire et ACM (Accueil collectif des mineurs)

La CCALN propose d'adhérer pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 reconductible 1 an au groupement de commande CCALN restauration collective scolaire et ACM. La CCALN lancera un appel d'offre suite aux réponses des communes.

Actuellement la commune d'Hangest est fournie par l'entreprise API grâce à l'achat en groupement de commandes faites précédemment par la CCALN

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme COTTINET lit un courrier envoyé au conseil municipal par Hélène COTTINET concernant le fait qu'elle ait été oubliée dans la liste des agriculteurs de la commune.

M le Maire répond qu'une réponse immédiate de Mr Rodrigue MAZINGUE lui a été faite par mail et que le bulletin a été corrigé en conséquence, mais s'engage à lui répondre lui-même par courrier officiel. Un exemplaire du bulletin corrigé sera renvoyé aux conseillers.

Mise en place d'un point de dépistage COVID dans la commune, mercredi 14/04/2021 par la Croix Rouge, via l'ARS et le Conseil Régional.

Suite à l'opération vaccination à MONTDIDIER, un point sur les plus de 75 ans non vaccinés a été fait par Mme BERTOUX et envoyer à la CCALN. Étant donné que l'ARS demandait un numéro de portable pour communiquer les dates de rendez-vous et que certaines personnes âgées n'en disposent pas, Mr le MAIRE et Mme BERTOUX ont donné leur numéro de portable.

Suite à des soucis d'organisation aucun Hangestois n'a pu bénéficier de cette vaccination De ce fait, Mr le MAIRE et de Mme BERTOUX ont appelé les services de la CCALN, et un rattrapage a été fait la semaine suivante.

Mme COTTINET fait un retour sur la commission développement économique et tourisme de la CCALN :

- Projets de développement sur la ZA d'Ailly sur Noye avec plusieurs installations et sur celle d'Hangest.
- Projet de la maison de santé de Moreuil (friche Breilly) et périmètre de sauvegarde des commerces de Moreuil
- Projet cuisine centrale pour les cantines : projet qui pourrait concerner Hangest si accord avec la section Roye de la Com de Com du Grand Roye
- Déménagement des bureaux de la CCALN sur la zone d'activité d'Ailly sur Noye au 1 er juin prochain



- Cellule de veille économique, commission tourisme et difficultés dues aux conditions sanitaires, communciation à re-travailler, etc...

Afin d'équilibrer son budget et de ne pas augmenter sa fiscalité, la CCALN souhaite mettre en vente un certain nombre de biens pour un montant estimé à 698.000€.

Mme COTTINET demande à Mr le Maire son intention de réponse au communiqué de Mme la Préfète du vendredi 09 avril demandant d'indiquer pour le 12 avril à midi si les conditions préconisées par le comité scientifique semblent réunies pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain, afin de faire connaître au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur la position des maires du département, en vue du débat parlementaire qui se tiendra le mardi 13 et le mercredi 14 avril.

M le Maire n'ayant pas pris connaissance du communiqué déplore l'urgence de la réponse et interroge les conseillers municipaux.

Mme COTTINET expose brièvement les rapports du conseil scientifique, de l'AMF et du Parlement et au vu des contraintes imposées pour l'organisation, et après interrogation du Conseil Municipal, Mr le Maire dit y réfléchir.

Mme COTTINET demande où en est le projet de maison pour les ainés. Mr le Maire répond qu'il a adressé un courrier faisant part de la position favorable de la commune et que le prestataire est en train d'étudier notre candidature. Nous devons lui transmettre des documents d'urbanisme tel que le PLU. Dès lors qu'une réponse reviendra positive, l'achat du terrain situé à côté de la maison médicale sera lancé.

Mr DAMAY fait remarquer que l'on trouve des masques usagés jetés au sol dans la commune et demande s'il n'est pas possible de porter plainte contre les individus pris en flagrant délit.

Mr DAMAY demande l'autorisation de positionner deux bacs avec eau et boue pour aider les hirondelles à fabriquer leur nid. M Dimitri DAMAY, garde-chasse, se propose de les entretenir et d'apposer une pancarte pour expliquer aux hangestois cette initiative de la Fédération des Chasseurs. Deux emplacements seront proposés au conseil municipal.

Retour sur la commission voirie environnement : Mme BERTOUX relate que suite à un problème concernant l'achat d'un camion, Mr COTTARD a démissionné de son poste de vice-président mais restera président du SMITOM.

Séance levée à midi.